

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Guillaume BILLAUDEAU
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : guillaume.billaudeau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 20 NOV. 2023

Prise d'acte n° D8382

Madame, Monsieur,

Au titre de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), vous m'avez informé de l'arrêt définitif de la laiterie que vous exploitez à VOUHÉ et de la remise en état du site.

Votre installation a fait l'objet du récépissé de déclaration n° 6018 du 15 juillet 2004 et d'un arrêté préfectoral du même jour fixant des prescriptions spécifiques, pour les rubriques 2230 (traitement et transformation du lait ou des produits issus du lait) et 2921.b (refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle).

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, les mesures et travaux de remise en état du site ont été pris intégralement en compte.

Compte tenu de ces éléments et conformément à l'article R.512-39 du Code de l'environnement, je donne récépissé de la notification de la mise à l'arrêt de cette activité.

Les prescriptions spécifiques sus-mentionnées ne sont plus applicables à votre site.

Je vous rappelle qu'au regard des teneurs résiduelles en hydrocarbures mises en évidence par la société SERPOL chargée de la dépollution, l'usage futur de votre site, en cas de vente, ne peut être compatible qu'avec un usage similaire, à savoir un « usage industriel exclusivement ».

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Patrick VAUTIER

SAS EURIAL LA VIETTE
La Viette
79310 VOUHÉ